

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 03 Août 2021 de 8h30 heures à 12h00 heures

05.08.2021

116

Observations de M^{me} Bertile BOUCAUD 422 quai de

Loire 58430.

Pour principe, étant une habitante convaincue, je suis favorable au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de ma commune.

Après la lecture des 3 registres il apparaît cependant quelques remarques qui méritent éclaircissements et (ou) réponses.

En matière réglementaire 1 on est la réponse de l'entreprise à la demande de compléments par la préfète de l'énergie, courrier du 11.08.20. Nous sommes le 5.08.21

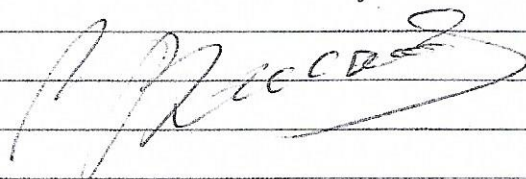
2. de nombreux paragraphes concernant la centrale solaire d'Abzac et son projet de Seine / Loire

En matière d'airfaune : est-il possible d'éviter la période de "nidation" de la noctule commune? (directive 1992)

L'étude d'impact mentionne que les données sont insuffisantes dans cette parcelle, ce qui n'empêche pas, dans la conclusion, de trouver l'affirmation "aucun impact".

Dans la mesure où de nombreux jeunes agriculteurs cherchent des terrains pour s'installer, il sera toujours recommandable d'utiliser des terres à vocation agricole (je les ai connues cultivées) même par des panneaux photovoltaïques.

Il serait plus judicieux de promouvoir le solaire sur les bâtiments et ce pourrait être un objectif de la commune. Le France a été un pays agricole - large - ment autosuffisant. Il serait temps de réactualiser toute nos productions alimentaires possibles et de redonner confiance à ceux qui travaillent cette terre pour nous nourrir et façonner nos si beaux paysages!



PS

C'est censé durer combien de temps? j'en ai pas trouvé le renseignement.